

**RÉPONSE DU COMITÉ EXÉCUTIF
AU RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES
FINANCES, LES SERVICES ADMINISTRATIFS ET LE CAPITAL HUMAIN
SUR LE PROCESSUS BUDGÉTAIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL**

Mise en contexte

La commission permanente du conseil municipal sur les finances, les services administratifs et le capital humain a procédé le 2 mai 2007 à l'étude publique sur la révision du processus budgétaire à la Ville de Montréal, tel que prévu au programme d'activités adopté par le conseil municipal à sa séance du 26 février 2007 (CM07 0066). Elle a adopté ses recommandations le 12 juin 2007. Par la suite, le rapport a été déposé à la séance du conseil municipal du 22 octobre 2007 et le comité exécutif en fût saisi à sa séance du 21 novembre 2007.

Le rapport de la commission fait état de la révision du processus budgétaire. Cette révision, rendue nécessaire en raison de la nouvelle gouvernance municipale à trois niveaux (arrondissement, municipal et agglomération), vise d'abord à stabiliser le processus, à assurer une démarche rigoureuse et, ultimement, à faciliter la compréhension des enjeux budgétaires pour le citoyen.

La commission a formulé quatre recommandations à la suite de son étude publique. Le comité exécutif entend profiter des recommandations de la commission pour améliorer sans cesse le processus budgétaire.

Recommandations

Considérant que le processus budgétaire a fait l'objet d'une révision systématique après une première année de mise en application dans le nouveau contexte de gouvernance, la commission recommande :

R-1

Que l'administration municipale approuve le processus budgétaire tel que révisé par le Service des finances.

Réponse :

Tel que recommandé, le comité exécutif approuve le processus budgétaire révisé et rappelle que le budget de 2008 a été réalisé dans le respect de ce processus. En effet, le Service des finances a suivi les 15 étapes du processus budgétaire énumérées dans le rapport de la commission.¹ Parmi ces étapes, on retrouve notamment la participation du citoyen, les projections financières sur

¹ Extrait du rapport de la commission à l'annexe 1.

sept ans, l'établissement d'un cadre financier triennal, l'élaboration de la stratégie globale d'équilibre et des orientations pour le PTI, l'établissement et la transmission des enveloppes budgétaires aux différentes unités d'affaires, la préparation des budgets de fonctionnement et des PTI, l'adoption des budgets des arrondissements, le dépôt du budget au comité exécutif et aux conseils, l'étude du budget, l'adoption du budget et des règlements sur les tarifs et les taxes et, enfin, le processus de suivi budgétaire.

R-2

Que l'administration municipale respecte l'échéancier proposé par le Service des finances pour chacune des étapes du processus budgétaire;

Réponse :

Le comité exécutif est favorable à la recommandation de la Commission et rappelle que les mécanismes requis ont été mis en place. Ainsi, le budget 2008 s'est déroulé dans le respect de l'échéancier établi.

R-3

Que le Service des finances veille à ce que les termes en usage soient bien définis et clarifiés afin de dissiper toute confusion, comme ce fut le cas, par exemple, entre les notions de cadre financier et de budget;

Réponse :

Le comité exécutif est favorable à la recommandation de la Commission. D'ailleurs, pour le dépôt du budget de 2008, un document de communication (Budget 2008 — L'essentiel en un clin d'œil) a été diffusé, permettant ainsi une meilleure compréhension du budget et des enjeux budgétaires pour les citoyens. De plus, le document budgétaire lui-même comporte un glossaire et un lexique facilitant la compréhension du document. Enfin, le comité exécutif demande au Service des finances de poursuivre ses efforts afin de faciliter la compréhension des enjeux financiers et budgétaires de la Ville de Montréal, et ceci à toutes les étapes du processus.

Considérant qu'il existe certains sujets d'intérêt commun entre la Commission du conseil municipal sur les finances, les services administratifs et le capital humain et la Commission du conseil d'agglomération sur les finances et l'administration, la commission recommande :

R-4

Que l'administration municipale considère la possibilité que les deux commissions réalisent conjointement certains travaux de compétence mixte.

Réponse :

Le comité exécutif est favorable à la recommandation de la Commission et suggère que les deux commissions réalisent conjointement certains travaux de compétence mixte si telle est la volonté des commissions. Le comité exécutif rappelle d'ailleurs que les deux commissions ont siégé conjointement lors de l'étude du budget de 2008 lorsque les sujets le permettaient. Cette première a permis une meilleure compréhension du budget global et un allègement du processus d'étude du budget.

En conclusion

Le comité exécutif remercie les membres de la commission permanente du conseil municipal sur les finances, les services administratifs et le capital humain pour la qualité du travail réalisé dans le cadre de cette étude publique et pour la pertinence des recommandations formulées.

Annexe 1 –

Extrait du rapport de la commission permanente du conseil municipal sur les finances, les services administratifs et le capital humain

meilleure communication entre tous les intervenants; et enfin, simplifier le processus dans la mesure du possible. Concernant la RASOP, rappelons que l'administration a ciblé des économies à réaliser de 300 M\$ en 3 ans, entre autres par une réduction des effectifs de l'ordre de 1000 postes.

Les changements survenus ces dernières années (fusion, défusion, RASOP) ont déstabilisé le processus budgétaire que l'on tente actuellement de stabiliser pour faire en sorte que, d'année en année, les élus et les fonctionnaires sachent à quoi s'attendre avec un processus budgétaire clairement établi. Cela implique notamment un échéancier précis et des responsabilités claires pour chacun des intervenants.

Les résultats attendus de la révision du processus budgétaire sont donc de stabiliser le processus, d'assurer une démarche rigoureuse qui s'inscrive dans une perspective à long terme, de responsabiliser les intervenants et d'améliorer les communications entourant le processus budgétaire.

Les étapes du processus budgétaire

Le processus budgétaire comporte 15 étapes obéissant à un échéancier précis.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre

1. La participation du citoyen a sa place, tout au long de l'année. Celui-ci peut en effet intervenir auprès de l'administration pour adresser une demande, que ce soit par un contact direct avec les élus ou en utilisant un des canaux à sa disposition : période de questions aux assemblées publiques des conseils d'arrondissement, du conseil municipal et du conseil d'agglomération, Commissions permanentes et Office de consultation publique. Tous les renseignements obtenus à travers ces canaux sont analysés et canalisés pour influencer l'établissement des priorités par les diverses instances politiques.

Du 1^{er} janvier au 15 juin 2007

2. Projections financières sur sept ans;
3. Établissement du cadre financier triennal;
4. Élaboration de la stratégie globale d'équilibre et des orientations pour le PTI;
5. Établissement des enveloppes budgétaires (répartition des crédits aux unités d'affaires – arrondissements et services – établissement des crédits pour les sociétés et autres organismes).

Fin juin 2007

6. Transmission des enveloppes aux services centraux et aux arrondissements.

De juillet à septembre 2007

7. Préparation des budgets de fonctionnement et des PTI dans les services centraux et les arrondissements qui les transmettront ensuite au Service des finances.

Semaine du 21 octobre 2007

8. Adoption du budget d'arrondissement par chaque conseil d'arrondissement.

D'octobre à novembre 2007

9. Consolidation et élaboration du budget selon les volets local et d'agglomération.

De la fin novembre à la mi-décembre 2007

10. Dépôt du budget au comité exécutif;
11. Dépôt du budget au conseil municipal et au conseil d'agglomération
 - Budget 2008 de la ville (incluant celui des sociétés paramunicipales) et PTI 2008-2010 au conseil municipal,
 - Budget 2008 du conseil d'agglomération (incluant celui de la STM) et PTI 2008-2010 au conseil d'agglomération;
12. Étude du budget par les commissions spéciales d'étude du conseil municipal et du conseil d'agglomération;
13. Adoption du budget par le conseil municipal (14 décembre) et par le conseil d'agglomération (17 décembre).

Mi-décembre 2007

14. Adoption des règlements sur les tarifs et sur les taxes pour les volets local et d'agglomération.

De mai 2008 à la fin mars 2009

15. Processus de suivi budgétaire aboutissant au dépôt de l'état financier annuel au conseil municipal et au conseil d'agglomération à la fin de mars.

En conclusion, il s'agit d'un processus impliquant de nombreux intervenants d'où l'importance de définir un échéancier précis pour atteindre un maximum de rigueur. Par ailleurs, l'échéancier qui accompagne chacune des étapes favorise la participation des citoyens en leur permettant d'intervenir en temps et lieu, ce qui reflète une des recommandations formulées par la commission l'an dernier.